

Image not found or type unknown



Dispositif anti abus qui remplace exit tax

Par **enolys**, le **05/01/2019** à **07:09**

Bonjour
L'exit tax a été remplacé par le dispositif anti-abus.
Y a t il toujours l'abattement des 1er 800 000 € si l'on quitte la France dès que l'on devient résident fiscal étranger ou faudra-t'il attendre 2 ans si l'on veut vendre sans être taxé sur ses PV ?
Aucun détail sur ce dispositif.
Merci à vous pour votre aide